

Den Deiwelselter

INFORMATIIONSBLAT VUN DER GEMENG DIKRICH

Deiwelselter No 7/95

02. Oktober 1995

Editorial

Och dat hei muss eng Kéier gesot gin

'T as keng einfach Saach, no der **Summervakanz den Editorial** fir den Deiwelselter ze schreiwen. Bannent dëser Zäit as de Schäfferot nët regelméissig zesummekomm, just di kurant Affäre sin an d'Rei bruecht gin. D'Zerwisse vun der Gemeng konnten och nëmme fir dat Néidigst suergen, well vill Aarbichter a Beamten hir wuelverdénge Vakanz geholl haten. Just d'Receptiounssäll vun der Aler Hotelsschull sin nei erausgefiizt gin.

Dat as eng wëllkëmme Geleënheet, fir mol eng Kéier sech Gedanken ze maachen iwwer Sënn an Zweck vum Editorial als solchen.

Am Deiwelselter No 2/94 hat de Redaktiounscomité ganz klar d'Ziler vum **Gemengebuet** définéiert: d'Biirger iwwer dat, wat sech um kommunale Plang deet, um **Lafenden** ze halen, hinnen all **Decisioune** matzedelen, si iwwert all Zorte vu **Manifestatiounen** z'informéieren. All Texter sollte sou objektiv, sou sober wéi méiglech formuléiert sin. Fir alle parteipolitische Streidereien aus dem Wee ze goen, géif

dat Ganzt vun engem interfraktionelle Redaktiounscomité ofgeseent gin. Dës Deklaratioun huet de Schäfferot voll a ganz mat ënnerschriwwen. An 't as sech och dru gehale gin.

Den **Editorial am Deiwelselter** awer as geduecht als **Forum**, op deem de Schäfferot séng Politik der Öffentlichkeet duerleet. An anere Wieder bedeit dat, datt hei de Biirger iwwert alles informéiert gët, wat sech an eiser Gemeng deet, wat fir eng Aarbichte grad fäerdig goufen, wat fir eng am Gaang sin, wat fir eng sou bal wi méiglech an Ugrëff geholl gin an och iwwer dat, wat fir den Ament aus verschidde Grënn nët réaliséiert ka gin.

Dat alles geschitt aus der **Informationspflicht a -schëlligkeet** eraus vum Schäfferot vis-à-vis vun de Biirger vun Dikrich, déi schliisslich ee Recht drop hun, datt d'**Transparenz** vun der Gemengepolitik garantéiert as.

De Schäfferot muss riicht stoe fir alles, wat an der Gemeng geschitt; déi Verantwortung läit eenzig an eleng op

sénge Schëlleren. "T as jo och de Schäfferot, deen enges guddes Daags vum Wierler fir seng Aarbicht sanktionéiert gët; duerfir as et nëmmen normal, datt dee selwichte Schäfferot esou ze soen sech es schëllig, as, den Editorial als **Tribün** ze benotzen, fir véier Mol am Jar déi wichtigst Ponkte vu sengem Plangen a Schaffen dem Biirger auserneen ze leën.

Hei nach e puer Prezisionen iwwer dat, wat séch an den nächste Wochen zu Dikrich deet. De 17. November, ëm 19.00 Auer, an der Aler Kiirch, gët **d'Festschrëft: "Mélanges, Jos Kinzé"** presentéiert. Gläichzäitig gët di bekannt **Expositioun "Ecritures Musicales"** opgemaach: zesumme mam Pianorécital de 14. November vum weltbekannte **Virtuos Andrei Gavrilov**, ee würdigen Ofschloss vum Kulturjar zu Dikrich.



d'Spillplaz an der Kléck (rue Clairefontaine)

D'Spillplaz fir d'Kanner an eiser Stad sin tip-top an der Rei a si gi profitéiert ewéi nach ni. Leider gët et ëmmer erëm Raudien, déi alles musse kapott schloen. D'Gemengenzerrisse flécken sou séier wéi méiglech, awer si kënnen och nët hexen.

"T as drop an drun, datt de **Rond-point "op der Lann"** nei amenagéiert gët an d'Kräiz-, Gymnasium- a Brauereistrooss vu Grond op erneiert gin. Di betrafte Biirger ware virun etlichen Deg zesummegeruff gin, fir d'Plange presentéiert ze kréien, hir Froen ze stellen an och hir Wënsch auszedrécken.

Den Turissem, och hei zu Dikrich, stécht an enger déiwer Kris. De Schäfferot as sech dies bewosst a wëllt eng Hand mat upaken. An Zesummenaarbicht mam Mouvement écologique, mam Fieschter, mat der Kommissioun fir Turissem a mam Syndicat d'Initiative wëlle mir **d'Turistepied** an d'Rei bréngen a nei beschrëften, den Deiwelselter stabiliséieren, an der Krypta vun der Aler Kiirch Panneau-e mat de néidegen Informatiounen ophänken a vläicht ee flott Buch iwwer Dikrich eraus gin.

Eis gréisste Suerg as a bleift, **Moosname géint d'Héichwasser** ze huelen. Villes as an der Diskussioun, awer di Betrafte wäre frou, wann eppes géif geschéien. Op jidde Fall gët de nächste Mount op dem Camping bäi der Gilsdrëffer Strooss ee **Pompelsystem** installéiert dat kapabel as, d'Waasser aus dem Kanal eraus ze pompelen esou, datt d'Kelleren duerch de Réckstau och nët méi iwwerschwemmt gin.

D'Mëmbere vum **Aarbichtsgrupp "Héichwaasser"** hu sech vill Gedanke gemaach iwwer eng Rei Mesüeren, déi nach misste geholl gin, fir d'Héichwaasser ganz an de Grëff ze kréien. All déi Propositione mussen awer nach vu spezialiséierte Büroen studéiert an analyséiert gin, éier d'Ministèren hiirt Averständnes kënnen gin. Op all dat komme mir am Detail nach eng Kéier zréck.

An der Hoffnung, kengem ze no komm ze sin a kee getréppelt ze hun, gréisst Iech, léif Dikricher Lett,

Äere Schäfferot

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 JUIN 1995

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

01. Informations du Collège des Bourgmestre et Echevins au Conseil Communal
02. Modification à la réglementation de la circulation
03. Organisation scolaire 1995/96
04. Approbation de décomptes
05. Demandes de subsides extraordinaires
06. Approbation de contrats de bail
07. Approbation d'un acte notarié
08. Personnel communal (Promotions)
09. Avis du Conseil communal relatif aux réclamations concernant le projet de règlement grand-ducal déclarant obligatoire la première partie du plan d'aménagement partiel "Zones inondables et zones de rétention" (tronçon Ettelbruck - Diekirch - Bettendorf)
10. Divers

Présents: *Mme Wagner, MM. Brachmond, Gonner, Mme Boever, MM. Bohnert, Blum, Bonert, Dahm, Eischen, Haagen.*

Absent: *M. Thibeau (excusé)*

03. ORGANISATION SCOLAIRE 1995/96

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix:

a. de charger la dame *Juliette Schosseler-Schartz* également pendant l'année scolaire 1995/96 de la tâche complémentaire à la classe de la titulaire *Andrée Lamberty-Faltz*

b. d'aviser favorablement la demande par laquelle le sieur *Michel Zeches*, instituteur à l'école primaire de Diekirch, sollicite un congé pour travail à mi-temps pour une durée de 2 ans.

04. APPROBATION DE DÉCOMPTES

Les décomptes ci-après ont été approuvés à l'unanimité des voix:

- Réseau de télédistribution - Infocanal - Télétexte (étape 1994)

396.576.- frs

- Réhaussement des installations dans les zones d'inondation: réseau TV et réseau électrique:

1.985.780.- frs



route d'Ettelbruck

- Entretien ordinaire de la voirie rurale en 1993:
1.628.645.- frs

05. DEMANDES DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix d'allouer des subsides extraordinaires aux associations ci-après:

- Amicale sportive des Handicapés physiques	3.000.- frs
- Hëllef Doheem	15.000.- frs
- Greenhoppers Diekirch (subside ordinaire)	5.000.- frs
- Velo-Club Diekirch	200.000.- frs

06. APPROBATION DE CONTRATS DE BAIL

A l'unanimité des voix le Conseil communal a approuvé les contrats de bail ci-après:

a. Office social Diekirch - Mme Marie Wagner - Aust, maison d'habitation, 46, rue de la Croix, loyer mensuel: 5.000. frs

b. Office social Diekirch - Angelo Goncalves - Pereira, jardin sis au lieu-dit "Unter Wolfsberich", loyer annuel: 1.000.- frs

07. APPROBATION D'UN ACTE NOTARIÉ

Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité des voix l'acte de vente passé le 22.5.1995 entre la Ville de Diekirch et les époux Robert Laubach-Metz, concernant une place de 10 centiares

Prix de vente: 5.000.- frs

09. ZONES INONDABLES ET ZONES DE RÉTENTION

En présence de 29 réclamations concernant le projet sus-mentionné, le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix de regrouper les réclamations dans différentes catégories et de les aviser comme suit:

Catégorie I
"Baulücke" - avis favorable sous certaines conditions

Catégorie II
Terrain bâti - avis favorable dans une zone d'une profondeur de 20 m et sous certaines conditions spécifiques et restrictives

Catégorie III
Terrain industriel/commercial - avis favorable sous certaines conditions spécifiques et restrictives

Catégorie IV
Utilité publique - avis favorable sous certaines conditions spécifiques et restrictives

Catégorie V
Projet de lotissement abandonné Laach/Loumil-len - avis défavorable

Catégorie VI
Projet de lotissement le long de la route de Gilsdorf - avis favorable dans une zone d'une profondeur de 20 m et sous certaines conditions spécifiques et restrictives

Catégorie VII

Réclamations d'ordre général - à transmettre aux fins voulues au Ministère

10. DIVERS

Le Conseil communal a approuvé à l'unanimité des voix un devis concernant la construction d'un canal de rétention dans l'avenue de la Gare à Diekirch au montant de 25.891.905.- frs dont 90% à charge du Ministère de l'Environnement et 10% à charge du SIDEN.

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 JUILLET 1995

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

01. Informations du Collège des Bourgmestre au Conseil communal
02. Organisation scolaire
Enseignement spécial: Fixation d'une indemnité
03. Organisation scolaire 1995/96
- Nominations
- Organisation technique
04. Dénomination des arrêts de bus, situés sur le territoire de la Ville de Diekirch
05. Ecole de Musique
- Désignation de deux chargés de cours
06. Bibliobus/Animation culturelle
- Approbation d'une convention révisée avec le Ministère de la Culture
07. Modifications au règlement de la circulation
- Ratification de règlements d'urgence
- Modifications définitives
08. Divers

Présents: Mme Wagner, MM. Brachmond, Gonner, Mme Boever, MM. Bohnert, Blum, Bonert (absent point 1 et 2), Dahm, Eischen, Haagen, Thibeau

02. ORGANISATION SCOLAIRE: ENSEIGNEMENT SPÉCIAL FIXATION D'UNE INDEMNITÉ

Le Conseil communal a fixé à l'unanimité des voix une indemnité revenant aux enseignants de cours de cuisine, resp. des cours d'atelier en bois

pour les élèves des classes spéciales.

03. ORGANISATION SCOLAIRE

Suite à l'approbation de l'organisation technique pour l'année 1995/96, le Conseil communal a procédé aux nominations suivantes:

1. classe d'accueil:
M. Yves Zimmer (5 votes positifs, 3 votes négatifs et 3 abstentions)

2. classe d'appui:
Mme Denise Collard-Lommel (10 votes positifs et 1 vote négatif)

3. 4 chargés de cours pour postes surnuméraires: (Mme Wagner n'a pas pris part aux délibérations et aux votes)

- Agma Greiveldinger-Hengen
- Mady Gorges
- Nicole Maas
- Lydie Mousel-Wagner

04. DÉNOMINATION DES ARRÊTS DE BUS

Le Conseil communal a unanimement attribué les dénominations suivantes aux arrêts d'autobus situés à Diekirch:

<u>Lieu d'arrêt</u>	<u>Dénomination</u>
- Gare (2 côtés)	op der Gare
- Maison de Retraite	Altersheem
- Bifurcation Nouveau Lycée/ rte de Larochette	Fielserstrooss
- Commercial Hydraulics (2 côtés)	Lorentzwues
- Garage P et Ch. (2 côtés)	an der Laach
- Nouveau Lycée	Neie Kolléisch
- Postes	op der Kluuster
- Rue Clairefontaine no 95 (2 côtés)	an der Kléck
- Fridhaff (2 côtés)	Fridhaff
- Pensionnat	Pensionat

05. ÉCOLE DE MUSIQUE

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des

voix d'engager les chargés de cours pour solfège et branches secondaires suivants:

- Vania Dineva
- Alex Weber

06. BIBLIOBUS/ANIMATION CULTURELLE

A l'unanimité des voix, le Conseil communal a approuvé une convention révisée entre la Commune de Diekirch et le Ministère de la Culture.

08. DIVERS

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix:

1. d'approuver un devis au montant total de 900.000.- frs (+ crédit spécial afférent) concernant l'acquisition de 2 cellules frigorifiques pour la morgue au nouveau cimetière,

2. de voter un crédit spécial de 350.000.- frs pour l'acquisition de 10 appareils TELE-ALARME.



La morgue au nouveau cimetière

Cinéma

31, rue Jean l'Aveugle

- Einzelheiten über das jeweilige Kinoprogramm erfahren Sie in den Tageszeitungen, im Schaufenster des Kinos "Scala", in den Anzeigevitrinen ("Kluuster", "Place de la Libération", "Château Wirtgen" und am Bahnhof) sowie über das "Infotelefon" No 1821. (Das Kinoprogramm des "Ciné Scala" kann unter dieser Nummer abgerufen werden. Es kostet eine normale Verbindung).

Demnächst im Programm:

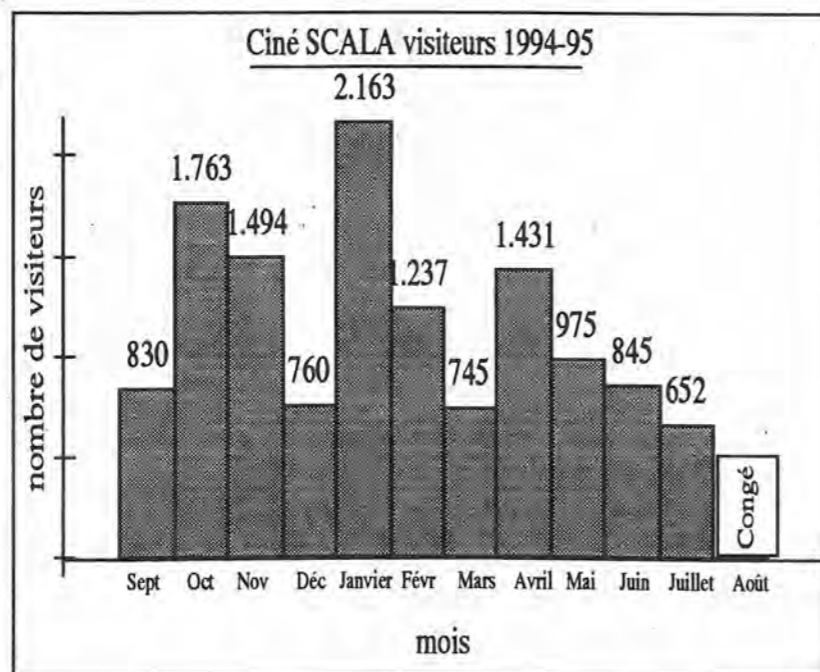
Don Juan DeMarco
Bad Boys
Sleeping Beauty (Dornröschen)
Judge Dredd
First Night
Swan Princess (Die Schwanenprinzessin)
While you were sleeping
Die Hard 3
Fox and the Hound (Cap und Capper)
Bridges of Madison County
Free Willy 2
Carrington



Ciné Scala, la cabine de projection

Ciné SCALA Diekirch Visiteurs 1994-95

MOIS	VISITEURS
Septembre	830
Octobre	1763
Novembre	1494
Décembre	760
Janvier	2163
Février	1237
Mars	745
Avril	1431
Mai	975
Juin	845
Juillet	652
Août	0



Concerts

Dimanche
05 novembre 1995
17.00 heures

Vieille Eglise
Saint Laurent
Komponistinnen des
18. Jahrhunderts
Anna Amalie von Preußen (1723-1787)
Anna Bon (1740-nach 1767)
Marianne Martinez (1744-1812)

Junko Iwanaga
(cembalo)
Frank Theuns (flûte)

Mardi
14 novembre 1995
20.00 heures

Salle des fêtes
du Lycée classique
ancien bâtiment

Festival Haskil/Kempff

Récital de piano
Andrei Gavrilov

Programme:

Ludwig van Beethoven (1770 - 1827)

Sonata no 2 op. en fa majeur
Sonata no 3 op. en ré majeur

Edward Grieg (1843 - 1907)

Lyric Pieces

Organisateur: Luxembourg, Ville Européenne
de la Culture 1995 en collaboration
avec la Ville de Diekirch
Réservation: Billeterie centrale: Tél 470895

Dimanche
19 novembre 95
17.00 heures

Eglise décanale
Concert
Zoltan Kodaly
"Ensemble Vocal
Cantica, Wiltz"
Jean-Paul Majerus
Claude Windeshausen

Direction :
aux orgues:

Programme:

Introitus - Kyrie
Gloria - Credo
Sanctus - Benedictus
Agnus Dei - Ite missa est

Zoltan Kodaly (1882-1967) studierte wie sein
Freund Béla Bartok bei Hans Koessler in Budapest und

promovierte mit einer Dissertation über Strophenbau
im ungarischen Lied. 1907 wurde er Professor an der
Budapester Musikhochschule und entwickelte sich von
hier aus zur für das 20. Jahrhundert einflussreichsten
Musikpersönlichkeit Ungarns. Seine besonderen Ver-
dienste liegen einerseits in seinen gemeinsam mit Bartok
betriebenen Folklorestudien und -sammlungen, anderer-
seits in seinen umfassenden Bemühungen um die
musikalische Jugendbildung und um die Entwicklung der
jüngeren Komponisten-Generation.
Im Gegensatz zu Bartok war er kein Anhänger der
Moderne. Er war ein sehr vokalorientierter Komponist,
dem die Melodie stets das Wichtigste war. Die Schönheit
der menschlichen Stimme und der Charme des Singens
waren für ihn gleichermaßen unausschöpflich. Es gibt
kaum einen anderen Komponisten dieses Jahrhunderts,
der eine umfassendere Kenntnis des Genres oder eine
größere Zuneigung zu diesem zeigte.

Dimanche
03 décembre 1995
17.00 heures

Vieille Eglise
Saint Laurent
"Krëschtconcert"
offert par
l'Ecole de Musique
de la
Ville de Diekirch

Dimanche
10 décembre 1995
20.00 heures

Salle des fêtes
"Sauerwiss"
"Krëschtconcert 1995"
offert
par les "Dikkriker
Solschloesselcher"

Direction:
Marie-Pierre
Majerus-Schambourg

Samedi
09 décembre 1995
20.00 heures

Hall Sportif
rue Jos Merten
Concert de Gala
offert par la
Philharmonie
Municipale et le Big
Band de la Musique
Militaire

Direction:
Joé Dudzinski et
André Reichling

Dimanche
17 décembre 1995
20.00 heures

Vieille Eglise
Saint Laurent
"Concert de Noël" offert
par la
Chorale municipale
"Saengerbond"

Direction:
Jos Stutz

Vendredi
22 décembre 1995
20.00 heures

Vieille Eglise
Saint Laurent
Concert de Noël offert
par les Juniors
de la Philharmonie
Municipale

Direction:
Joé Dudzinski

Lundi
25 décembre 1995
16.00 heures

Vieille Eglise
Saint Laurent
Concert de Noël offert
par les
"Petits Chanteurs"

Direction:
Jean Weber

Exploration du Monde

Cuba

Au coeur des Antilles

Vendredi, le 6 octobre 1995

La vie quotidienne à la Havane
Santiago - Trinidad
La révolution cubaine:
Bienfaits et échecs du régime de Castro
Hemingway "Le vieil homme et la mer"
Cuba noire et espagnole
La mer, paradis des Caraïbes

Film long métrage présenté par
Christian DURAND

Cinéaste-ethnologue, reporter à la télévision, Christian Durand, après avoir parcouru le monde depuis ses 20 ans, choisit de retrouver les Amériques et plus particulièrement CUBA, au coeur des Antilles où la vie se déroule au rythme de la musique qui jaillit de partout. Salsa ou rumba, elle imprègne l'atmosphère, dévoile les plantations de canne à sucre, vibre aux évocations de l'histoire, celle de la révolution de Fidel Castro notamment. Longtemps coupée du monde, elle ouvre ses richesses architecturales, sa science des meilleurs cigares du monde, sa mer opaline et corallienne, ses cités. Un film envoûtant, aux couleurs d'aquarelles.

Egypte des Pharaons

Vendredi, le 8 décembre 1995

Le Caire musulman et copte - Le sphinx
Les Pyramides de Gizeh - Méïdoum et
Saqqarah
Thèbes: Les temples de Louxor et Karnak
La vallée des rois et des reines
Assouan - Les Fellahs du Nil
Les temples sauvés des eaux:
Philae et Abou-Simbel

Film long métrage présenté par
Fernand BRUNEL

L'Egypte fascine. Elle enchante. Ce véritable berceau de la civilisation regorge de trésors, fait vibrer à la seule évocation de noms mythiques: Thèbes, Gizeh, Saqqarah, Edfou, Abou-Simbel. Des figures se dessinent. Ramsès II, Hatshepsout, Toutankhamon ... Des villes se dressent, dont le Caire, avec 14 millions d'habitants n'est pas la moins colorée. Et partout, le Nil nourricier qui féconde les champs, un don du ciel. Fernand Brunel redécouvre cette terre éternelle dont jamais on ne se lasse, pour un parcours, parfois accompli en montgolfière, qui plonge aux sources de l'Histoire de l'humanité, de la vie.

Vendredi, le 26 janvier 1996
Volcans d'Amérique par Marc GAMIER

Vendredi, le 15 mars 1996
Contrastes du Brésil par Luc GIARD

Les séances de l'Exploration du Monde
auront lieu dans la salle des fêtes de l'école
Sauerwiss à 20.15 heures.

Prix d'entrée: 150.- frs/100.- frs (étudiants)
Prix de l'abonnement: adultes 400.- frs
étudiants 250.- frs
(les abonnements seront vendus pendant les
heures de caisse 19.30 - 20.15 heures)

galerie



Marie-Jeanne MATGEN-WILLEMS

La Galerie d'Art Municipale est située au sous-sol du Château Wirtgen (école de Musique - rue Alexis Heck) - Lors d'une exposition, la Galerie est ouverte de 15.00 à 18.00 heures.

-L'entrée est libre.

Expositions programmées:

Exposition de tableaux

Marie-Jeanne MATGEN-WILLEMS
du 29 septembre au 15 octobre 1995,



Mady REULAND-KAISER

Exposition de tableaux

Mady REULAND-KAISER
du 20 octobre au 12 novembre 1995

Exposition (modelage, céramiques)

Lucien Schmit

Exposition (gouaches)

Ferand Fis

du 19 novembre au 3 décembre 1995

Exposition d'hiver

des membres de l'association artistique
"La PALETTE"
du 9 décembre au 31 décembre 1995



Lucien SCHMIT

Conférences

Lundi, le 23 octobre 1995

Vincent van Gogh

Van Gogh par Vincent
ou l'itinéraire pictural et spirituel du peintre.

Lundi, le 27 novembre 1995

Marc Chagall

Le rêve éveillé, le message biblique

Ces deux conférences seront animées à l'aide de
montages audio-visuels en fondu enchaîné, par

Le Père Jean-Marie de l'Arbre SJ
aumônier universitaire à Liège

Vieille Eglise Saint Laurent,

Début 20.15 heures

Organisateur:

- l'Info-Vidéo Center,
- la Commission culturelle de la Ville,
- la Paroisse
- les ICN du Nord

23.10 - 27.10.95
an der "Aler Hotelschull"

Klimawoch mat Ausstellung

"Wi kann ech Energie spueren;
wi produzéieren ech manner CO² ?

25.10.95 ëm 20.00 Auer

Konferenz

mam Claude TURMES
"Interaktion Energie-Klima"
a mam Marco SCHANK
"Klimabündnis"

Cabaret

Vendredi 24.11.1995
20.15 hrs
Salle des fêtes de l'école
"Sauerwiss"
Cabaret Jhemp Schuster

Organisation: Croix-Rouge (section locale de Diekirch) sous le patronage de la commission culturelle.

Jugendkulturzuch 1995

Dimanche, le 15 octobre 1995

Organisation:
Service National de la Jeunesse
Union Grand-Duc Adolphe
Commission des Fêtes
Commission de la Jeunesse

Participants: 1200 jeunes musiciens et chanteurs de tout le pays
Programme:

Arrivée du train: 10.00 heures

Animations: de 10.30 - 12.00 heures, ateliers de cirque-théâtre par Zaltimbanq', jeux, chants, concerts aux places suivantes: "Bottermaart", "Liberatiounsplaz" "Béiergaass", "Aal Brauerrei", "hannert der aler Kiirch"

Départ du train: 14.00 heures pour Clervaux

Quelques dates à retenir

Dimanche, le 8 octobre 1995

Journée de la Commémoration nationale

Messe à 10.30 heures en l'Eglise décanale
Dépôt de fleurs devant
le Monument aux Morts (vers 11.30 heures)

Donneschdig, den 2. November 1995
(Allerséilen)

+ Griewersegnung +
15.00 Auer: Réunioun um Kiirfecht

Musées

Musée National d'Histoire Militaire

10, Bamerdall
Tél. 809808
ouvert jusqu'au 31 octobre
tous les jours
de 10.00 - 12.00 et de 14.00 - 18.00 heures.
A partir du 1er novembre jusqu'à Pâques,
ouvert les samedis et les dimanches
de 10.00 - 12.00 et de 14.00 - 18.00 heures.

Musée des Mosaïques Romaines

"Kluuster"
ouvert jusqu'au 31 octobre
tous les jours de 10.00 - 12.00
et de 14.00 - 18.00 heures,
excepté le jeudi.

Vieille Eglise saint Laurent

ouverte jusqu'au 31 octobre
tous les jours de 10.00 - 12.00 heures,
excepté le lundi.

Bicherbus

Tél. 808536
Initiative: Ministère de la Culture

De Bicherbus as zu Dikrich (op der Kluuster)
all zweet Woch vu 14.00 - 15.30 Auer
op folgenden Deg:

07.09/21.09/05.10/19.10/
16.11/30.11/14.12.95

Marchés

Les marchés mensuels se tiennent
à la place Guillaume "Kluuster"
le 3e mardi du mois
excepté en janvier (2e mardi du mois)

Mardi, le 17 octobre 1995
Mardi, le 21 novembre 1995
Mardi, le 19 décembre 1995

Mardi, le 9 janvier 1996

Union commerciale

Dates des manifestations:

- Semaine des prix choc	29.09 - 07.10.95
- Défilé de modes	24.09.95
- Offene Sonndig	29.10.95
- Fête St. Nicolas	02.12.95
- Krëstmaart	16.12 et 17.12.95

Associations

Sapeurs-Pompiers et Protection Civile

Déi Fräiwëllig vun de Pompjeën an der Protection Civile
së rondrëm d'Auer fir Iech do. Mä fir dat mir Iech eng
efficace Hëllef kënnen garantéieren, brauche mir och Är
Hëllef.

Dofir:

- ruft eis nëmmen dann, wann Dir eis och tatsächlich
braucht. (e falschen Alarm kast vläicht Geld an Zäit, an
där mir fir en aneren, den eis wiirklich brauch, näischt
kënnen machen!)
- blockéiert keng Afaarten. (Eng séier Hllef as déi
bescht!)
- léiert och Dir Äre Matmënschen hëllef!

Dën 10. Oktober geet zu Dikrich den 'Eischt-Hëllef-
Cours un, an dem Dir gewise krit, wéi Dir Gesondheet
oder suguer Liewe rette kënt.

Mir stellen eis viir:

Samsdës, den 30. September 1995
an der Foussgängerzon
an am Centre Commercial Match

Eis Fräizäit - Är Sécherheet

Turnveräin Dikrich

Den Turnveräin vun Dikrich bitt allen Altersgruppen vu
kleng bis grouss vill Spaass mat Turnen, Turnen op
Musik, a fir déi kleng Turnen am Spillen.

Mir fänken un :

- * Dames Loisirs an der Sportshal
06. September 1995, 20.00 - 21.00 Auer
- * Dames Indica an der Sportshal
06. September 1995, 21.00 - 22.00 Auer
- * Aerobic am ale Kolléisch
26. September 1995, 20.30 - 21.30 Auer
- * Hommes Loisirs am ale Kolléisch
25. September 1995, 20.00 - 22.00 Auer
- * Hommes Indica am ale Kolléisch
25. September 1995, 20.00 - 22.00 Auer
- * Meedercher vun 7 Joer un am ale Kolléisch
26. September 1995, 17.00 - 18.00 Auer
- * Meedercher vun 4 - 7 Joer am ale Kolléisch
30. September 1995, 15.30 - 16.30 Auer
- * Jongen vun 4-7 Joer am ale Kolléisch
30. September 1995, 14.00 - 15.00 Auer
- * Jongen vun 7 Joer un am ale Kolléisch
30. September 1995, 15.00 - 16.30 Auer
- * Jongen vun 14 Joer un an der Sportshal
20. September 1995, 20.00 - 22.00 Auer

Chev Handball

Programme championnat 95/96
septembre - janvier
Hall Omnisport (matchs à domicile)

Samedi 30/09/95 20.30 heures	CHEV - FRATERNELLE
Samedi 14/10/95 20.30 heures	Coupe d'Europe CHEV - BRATISLAVA
Samedi 28/10/95 20.30 heures	CHEV - STANDARD
Vendredi 01/12/95 20.30 heures	CHEV - FOLA
Samedi 06/01/96 20.30 heures	CHEV - RED BOYS
Jeudi 18/01/96	CHEV - HBD

Union des Apiculteurs du Canton de Diekirch

Lëtzebuurger Beiendag
1. Oktober 1995

Ausstellung

D'Liewen am Beiestack
d'Wichtigkeet vun der Bei an der Natur
an d'Arbicht vum Beieman
vum 30. September bis den 6. Oktober 1995
vun 8.00 - 12.00 a vun 14.00 - 17.00 Auer
an der "aler Hotelschull" zu Dikrich

Info-Vidéo-Center

Kannerwoch
Kucke, liese, spillen
vum 2 - 5.11.95
an der "aler Hotelschull"
all Dag vun 14.00 - 18.00 Auer

Écritures musicales

Musikalesch Handschrëften aus zwee Jorhonnerten

Félix KREIN - Jean-Antoine ZINNEN - Laurent MENAGER -
Philippe DECKER - Théodore DECKER - Fernand MERTENS -
Pol ALBRECHT - Alfred KOWALSKY - Lou KOSTER -
Albert THORN - Jos KINZÉ - René HEMMER - Victor FENIGSTEIN -
Claus KRUMLOVSKY e.a.

*

DEUX SIÈCLES DE MANUSCRITS DE MUSIQUE LUXEMBOURGEOISE À LA VIEILLE ÉGLISE SAINT- LAURENT DE DIEKIRCH

*Exposition présentée par le Centre d'Études et de Documentation musicales
(CEDOM) de la Bibliothèque nationale de Luxembourg*

**Vieille Église Saint-Laurent du 18 au 30 novembre 1995
tous les jours de 15.00 à 18.00 heures**

• REGARDER

ÉCRITURES MUSICALES vous présente une série de manuscrits musicaux appartenant au fonds musical de la Bibliothèque nationale. Elle se propose de vous faire ainsi découvrir (ou redécouvrir) une panoplie d'œuvres souvent inconnues nées de la plume de compositeurs luxembourgeois du XIXe et XXe siècle.

• ECOUTER

L'exposition est encadrée musicalement par la diffusion programmée d'enregistrements issus des archives sonores de la Bibliothèque nationale. Chaque jour une audition d'une durée de deux heures est diffusée par voie d'enceintes acoustiques. Un seul et même programme est répété de jour en jour.

Die Ausstellung gewährt Einblick in die musikalische Handschriften-sammlung der Nationalbibliothek Luxemburg. Die Exponate stammen von Luxemburger Komponisten des 19. und 20. Jahrhunderts. Während der Ausstellung sind Musikaufnahmen aus dem Schallarchiv der Nationalbibliothek zu hören.

Vernissage de l'exposition

**Vendredi 17 novembre 1995 à 19.00 heures
en la Vieille Église Saint-Laurent**

"Es ist schon denkwürdig, wenn eine Stadt einen ihrer Bürger ehrt, der erstens noch lebt, und zwar in derselben Stadt, und zweitens nicht irgendwo auswärts Karriere gemacht hat und die Stadt sich seiner ganz plötzlich wieder erinnert."

Jean-Marie Kieffer, März 1995
Titular-Organist der Echternacher Basilika

Une publication exceptionnelle

*éditée par la Ville de Diekirch et subsidiée par le
Ministère de la Culture et la Bibliothèque nationale de Luxembourg (CEDOM)*

Jos Kinzé

Mélanges

*Textes réunis par André Bauler
en collaboration avec*

*Ern Breuskin, Fränz Frising, Jean-Claude Moris, Paul Mousel,
Loll Weber et Jeannot Weimerskirch*

*Préface de Madame Erna Hennicot-Schoepges, Ministre de la Culture
Hommage du Collège des Bourgmestre et Echevins*

**140 pages, au format 26 x 27 cm
richement illustrée, reliée, couverture en lin, jaquette**

Prix: 1.000 F

Commandes par virement de 1.150 francs (frais d'envoi compris)
au CCP 1029-59 de la Recette municipale
avec mention du titre "Jos Kinzé - Mélanges"

**A partir du 1er décembre, le recueil est disponible
en librairie au prix de 1.300 francs.**

Table

Erna Hennicot-Schoepges, Ministre de la Culture
Ravir l'oreille, l'âme et le coeur...

Danièle Wagner, Roger Brachmond, Jean-Luc Gonner
Hommage au citoyen méritant Jos Kinzé

Avertissement

Ern Breuskin, professeur, président de la Commission culturelle
Der "Taugenichts" als "Citoyen méritant"?

Paul Mousel, professeur honoraire
Jos Kinzé, le professeur, le praticien, le magicien

André Bauler, professeur, membre agrégé de l'Institut grand-ducal
De l'organiste au compositeur - Notes biographiques

Fränz Frising, Instituteur e.r.
"Vun de Wierder zou den Téin..."

Loll Weber, critique musical
Meine Begegnungen mit dem Komponisten Jos Kinzé im Rückblick

Jeannot Weimerskirch, musicien, préposé de l'école de musique
Jos Kinzé's "Vareser Te Deum": eine Werkanalyse

Jos Kinzé in seinen Tagebüchern
**Auszüge aus "Kindheit im Land der roten Erde" -
"Römisches Tagebuch"**

Jean-Claude Moris, Conservateur à la Bibliothèque nationale
**Catalogue des oeuvres de Jos Kinzé ("Werkverzeichnis")-
Discographie / Orientation bibliographique**

Le compositeur dédicacera l'ouvrage
le **samedi 18 novembre 1995**
de 15.00 heures à 17.00 heures
à la **Vieille Église Saint-Laurent de Diekirch.**

Points de vente

- *Hôtel de Ville - Recette communale (au 1er étage)*
du 20 au 30 novembre 1995
- *Vieille Eglise Saint-Laurent* du 18 au 30 novembre 1995
de 15.00 à 18.00 heures.
- *des commandes collectives peuvent être adressées au service
culturel de la Ville de Diekirch: 808780-232 (= tél./fax)*

**Présentation du recueil musicologique
Jos KINZÉ - Mélanges**
Vendredi 17 novembre 1995 à 19.00 heures
à la
Vieille Église Saint-Laurent de Diekirch
(présentation & vente)

Informations

La procédure pour l'octroi des autorisations de bâtir

Article 95 (Compétences)

a. La police des bâtisses relève du Bourgmestre, sans préjudice des pouvoirs réservés au Collège des Bourgmestres et Echevins par la loi du 12 juin 1937.

b. La police des bâtisses examine les demandes en approbation des projets d'aménagement et d'autorisation de bâtir et contrôle l'observation des dispositions du présent règlement. Elle surveille tous travaux de construction sur le territoire de la commune de Diekirch et vérifie notamment leur conformité avec les autorisations accordées avec le projet d'aménagement et le présent règlement sur les bâtisses.

Article 96 (Demande d'autorisation et déclaration de travaux)

a. Projet d'aménagement particulier établi par les propriétaires de terrains

Tout propriétaire qui entreprend de créer ou de développer des lotissements de terrains ou des groupes d'immeubles est tenu d'établir un projet d'aménagement particulier, conforme aux dispositions de la loi du 12 juin 1937, concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes.

b. Autorisation de morcellement

Lorsqu'un terrain aménagé constructible, bâti ou non, est morcelé ou remorcelé, le propriétaire devra solliciter une autorisation de morcellement.

c. Autorisation préalable

Pour tous travaux de transformation ou de construction dans les secteurs de la vieille ville et de fort densité, pour toutes les constructions anticipant sur l'alignement de façade ou implantées en retrait de moins de 4 m, sur l'alignement de la voie publique, ainsi que pour les projets de construction portant sur plus de 750 m² de surface d'étage ou plus de 2000 m³ de volume bâti, une autorisation préalable, valant accord de principe, doit être sollicitée. Cette autorisation n'engage l'Administration communale que pour autant que le projet, définitivement présenté, soit conforme en tous points au projet d'aménagement et aux règlements en vigueur.

d. Autorisations de bâtir

Sans préjudice des dispositions légales en vigueur, une autorisation spéciale est requise:

1. pour toute nouvelle construction
2. pour toute démolition
3. pour tous les agrandissements, exhaussements et transformations de constructions existantes, de même que pour toutes autres modifications apportées aux murs extérieurs, éléments porteurs et toitures, ou à l'affectation des locaux
4. pour l'installation d'auvents, de marquises, d'enseignes lumineuses et de panneaux publicitaires en bordure des voies et places publiques
5. pour l'établissement et la modification de clôtures de toute nature le long des voies publiques
6. pour la construction de puits, citernes à eau, silos à fourrage, fosses à fumier et à purin
7. pour les travaux de déblai et remblai et la construction de murs de soutènement
8. pour l'aménagement de rues et trottoirs privés
9. pour l'installation de réservoirs destinés à l'entreposage de combustibles liquides et de produits chimiques

Tous les services publics et administrations sont également assujettis à l'obligation précitée.

e. Travaux de construction soumis à l'obligation de déclaration

Les travaux ci-après sont soumis uniquement à une obligation de déclaration:

- les travaux majeurs d'entretien effectués sur des constructions y compris le renouvellement de revêtement des façades °
- le montage et la transformation des installations de chauffage et des foyers alimentés au gaz, y compris les chauffe-eau pour eau courante °°

Article 97 (Pièces à l'appui d'une demande)

a. Toutes les demandes mentionnées ci-dessous devront être soumises à l'Administration communale ¹ en un nombre d'exemplaires spécifié ci-après:

- pour une autorisation préalable en double
- pour une autorisation de bâtir en double
- pour un plan d'aménagement particulier en double
- pour une autorisation de morcellement en double

Article 100 (Pièces à l'appui d'une demande d'autorisation préalable)

a. La demande doit indiquer:

- la désignation de l'immeuble telle qu'elle figure au cadastre ² ainsi que, le cas échéant, le nom de la rue et le numéro de l'immeuble

- la désignation du projet d'aménagement particulier ou de l'autorisation de morcellement auquel la demande se rapporte

b. Doivent en outre être joints à cette demande:

- un plan de situation à l'échelle cadastrale (1 : 2500)

- un plan de situation à l'échelle de 1 : 500

- un plan avec indications des aménagements extérieurs

- en ordre non contigu, les façades avec indication des silhouettes des bâtiments avoisinants jusqu'à une distance maximale de 15 m

- pour les enseignes lumineuses et les panneaux publicitaires: des projets en couleur, au moins à l'échelle 1 : 50

- une description exacte du mode de construction

Article 101 (Pièces à l'appui d'une demande d'autorisation de bâtir)

1. Les plans de construction doivent contenir:

a. Les plans de tous les niveaux, y compris de la cave et des combles, avec indication de la forme du toit; ces plans fourniront les données sur les installations de ventilation, les foyers et les cheminées

b. Les coupes longitudinales et transversales indispensables à l'étude du projet de construction, avec indication de la topographie existante du terrain, et des modifications qu'il est prévu d'y apporter

c. Les vues en élévation de toutes les façades, sur lesquelles seront marquées les pentes des voies publiques, les niveaux des cours

d. Dans ces plans figureront les indications suivantes: destination des différents locaux, leurs dimensions, les dimensions des surfaces des cours, les hauteurs des façades extérieures et des différents niveaux, le niveau du fond de la cave par rapport au niveau de référence défini et au réseau d'égouts, l'épaisseur

des murs extérieurs, ainsi que la hauteur et l'épaisseur des murs de clôture

e. La demande d'autorisation de bâtir doit, le cas échéant, contenir les données et les calculs relatifs à la nature et à la résistance du sol

Article 102 (Autorisations et taxes d'instruction)

a. Quiconque sollicite une autorisation prévue est tenu de verser auprès de l'Administration communale une taxe afférente à l'instruction de son dossier. Le montant de ladite taxe est fixé par le règlement-taxe

b. Les autorisations seront remises à la Recette communale ³ contre quittance

c. Avant la remise de l'autorisation de bâtir, il est interdit de commencer les travaux de construction et de terrassement

d. Les autorisations sont valables pour une durée d'un an qui pourra être prorogée pour 2 ans au maximum

° Renouvellement des façades

1. Demande à remettre à l'Administration communale (formulaire à recevoir aux bureaux du Service technique, rue du XI Septembre)

2. Pour les rues suivantes une demande est à introduire aussi auprès des Ponts et Chaussées, qui délivrera une permission de voirie:

route d'Ettelbruck
avenue de la Gare
rue de Stavelot
Esplanade
rue Alexis Heck
rue du Pont
route de Larochette
route de Gilsdorf
rue Clairefontaine
Bamertal
rue du Herrenberg
rue de l'Hôpital
rue des Fleurs
route d'Epeldange
rue du Palais
rue des Tilleuls
rue de l'Industrie
rue place Guillaume

Cette demande est à envoyer à:

Administration des Ponts et Chaussées
Division Diekirch-Vianden
1, rue de Satvelot
L-9280 DIEKIRCH
Tél. 803225

°° Réservoirs à mazout (chauffage)

1. Demande à l'Administration communale (renseignements et formulaires bureau J. Neven, Hôtel de Ville, 1er étage, tél. 808780-224)

Pièces à joindre: 2 plans à l'échelle 1:200 ou plus précis renseignant sur la construction, l'aménagement et l'emplacement du réservoir.

2 extraits du plan cadastral comprenant les parcelles ou parties de parcelles situées dans un périmètre de 200 m de l'établissement.

Wer benötigt eine Kommodo-Inkommodo Genehmigung?

Einrichtungen, die die Umwelt gefährden oder belasten können, werden erst nach einem sogenannten Kommodo-Inkommodo Verfahren genehmigt.

Die Betriebe sind in 3 Klassen eingeteilt, je nach Natur des Betriebes oder der Gefährdung die von dem Betrieb ausgehen kann (gemäss Artikel 2 des Gesetzes). Eine ausführliche Liste mit der Einteilung in rund 398 Anlagen per großherzogliches Reglement sind im Anhang des Gesetzes aufgeführt.

- Genehmigung der Klasse 1

(z.B. die Installation eines Treibstofftanks ab 1200 ltr, für die Einrichtung von Industrie-betrieben wie z.B. stahlverarbeitende Betriebe, chemische Fabriken, asbestverarbeitende Betriebe, Parkhäuser für mehr als 20 Wagen, Campingplätze, Deponien und viele andere) erteilt das Arbeits- und Umweltministerium.

- Genehmigung der Klasse 2

(z.B. die Installation eines privaten Treibstofftanks (bis 12000 ltr) die Einrichtung eines handwerklichen Betriebes sowie von Metzgereien, Bäckereien, Klempnereien, Kegelbahnen....usw.) erteilt der zuständige Bürgermeister.

- Genehmigung der Klasse 3

(z.B. Lifte in Gebäuden, die Einrichtung von Schulen, die Handhabung von radioaktiven Stoffen) erteilt das Arbeits- und Umweltministerium; Installationen, welche der Klasse 3 unterliegen, durchlaufen ein vereinfachtes Verfahren (keine öffentliche Prozedur)

Wie ist die Situation, wenn ein Betrieb mehrere Anlagen hat, die in unterschiedliche Klassen eingestuft sind?

In diesem Fall ist laut Artikel 4 des Gesetzes die gefährlichste Klasse des Betriebes entscheidend dafür, welche Genehmigungsprozedur (Klasse 1, 2, oder 3) der Betrieb durchlaufen muss. Dieselbe Regel gilt bei einer Umnutzung, einer Ausweitung sowie einem Standortwechsel einer Anlage.

¹ Administration communale
27, avenue de la Gare
L-9233 DIEKIRCH
Tél. 808780-1
ou b.p 145
L-9202 DIEKIRCH

² Administration du Cadastre et de la Topographie
2, rue Clairefontaine
L-9220 DIEKIRCH
Tél. 802930-1

³ Recette communale
Hôtel de Ville
27, avenue de la Gare
L-9233 DIEKIRCH
Tél. 808780-226

Pour des renseignements supplémentaires autorisations de bâtir
Administration communale
Service technique
7, rue du XI Septembre
L-9282 DIEKIRCH
Tél. 808780-230.



Bâtiment administratif, rue Clairefontaine

Sidec

(Syndicat Intercommunal des pour la Gestion des Déchets))
Service écologique
16, rue Jean l'Aveugle
L-9208 DIEKIRCH
Tél. 808983/803793
Fax 803797

Récupération gratuite de déchets électriques et électroniques

Sont à considérer comme déchets électriques et électroniques tous les appareils ménagers qui peuvent être raccordés au secteur électrique, à savoir:

- * réfrigérateurs et congélateurs
- * machines à laver
- * laves vaisselle
- * cuisinières électriques
- * télévisions
- * mixers
- * brosses à dents électriques
- * toaster
- * appareils destiné au bricolage
- * ordinateurs
- * matériel Hifi
- * téléphones (propriété privée)
- * radios
- * fours à microondes
- * jouets électriques et électroniques

Appareils électriques sans fil comme par ex.:

- * caméras vidéo
- * Walkman

Tous ces appareils sont acceptés gratuitement à l'entrepôt communal

7, rue du XI Septembre.

Pour l'enlèvement à domicile prière de téléphoner à un des numéros ci-après:

808780-230//231//233//237

du lundi au vendredi de 8.00 - 12.00 et de 13.00 - 17.00 heures

excepté les mois de juillet et d'août de 6.00 - 14.00 heures

.....

Gratissammlung

von Elektro- und Elektronikschrott

In die separate Elektroschrotterfassung gehören alle ausgedienten Haushaltsgeräte mit Elektroanschluss, wie z.B.:

- * Kühl- und Gefriergeräte
- * Waschmaschinen
- * Geschirrspülmaschinen
- * Kochherde mit Elektroanschluss
- * Fernsehgeräte
- * Mixer
- * elektrische Zahnbürsten
- * Toaster
- * Geräte fürs Heimwerken
- * Computer
- * HIFI Geräte
- * Telefone (Eigenbesitz)
- * Radios
- * Mikrowellengeräte
- * Elektro- und Elektronikspielzeug
- * Schnurlose elektronische Kleingeräte, wie z.B.:
- * Videokameras
- * Walkman

All diese Elektro-haushaltsgeräte werden gratis auf dem gemeindeeigenen Depotplatz entgegengenommen.

7, rue du XI Septembre.

Zwecks Abholen von zu Hause bitte eine der folgenden Nummern anrufen:

808780-230//231//233//237

von Montags bis Freitags 8.00 - 12.00 und von 13.00 - 17.00 Uhr ausgenommen die Monate Juli und August von 6.00 - 14.00 Uhr.

Ministère des Transports Informations

Dans le cadre de la transposition de l'étude Luxtraffic "Recommandations pour les transports publics au Luxembourg" le Gouvernement a décidé la réalisation d'une enquête sur le comportement de la population face aux transports en général, laquelle aura lieu en même temps que le recensement fiscal le 15 octobre 1995.*

L'objectif de cette enquête consiste à orienter davantage la planification des transports en fonction des besoins de la population. Dans ce but, des connaissances approfondies sur les attitudes actuelles de la population en matière de transports sont indispensables. A cette fin, des questionnaires seront distribués à la moitié des ménages de chaque commune.

Quoique ces questionnaires soient distribués en même temps que le "recensement fiscal", l'enquête est tout à fait indépendante de celui-ci.

La collaboration des ménages sélectionnés par échantillonnage est une condition essentielle pour le succès de cette enquête.

L'anonymat des données sera garanti. Les données recensées ne seront pas transmises à d'autres instances. Toutes les données ne seront utilisées que pour une exploitation statistique agrégée (tableaux); les données individuelles de base ne pourront plus être identifiées.

Les personnes concernées sont priées de participer à l'enquête, même si elles sont d'avis que, pour des raisons d'âge ou de faible participation aux transports, elles soient sans intérêt pour l'enquête.

L'enquête est une occasion unique pour informer les autorités publiques sur les différents aspects et problèmes de la mobilité de la population.

*Recensement Fiscal du 15 octobre 1995

Indications générales

1. Ce recensement a pour but de réunir les renseignements indispensables pour permettre la mise à jour de la situation fiscale de tous les contribuables ayant leur domicile fiscal ou leur séjour habituel sur le territoire de la commune et spécialement des fiches de retenue d'impôt de l'année à venir.
2. L'imprimé de recensement comporte deux parties (pages intérieures):
 - a. la feuille de ménage,
 - b. la fiche de logement
3. Les données inexacts ou incomplètes sont considérées comme infraction fiscale et sanctionnées comme telle (§ 413 AO)
4. L'imprimé muni de la déclaration de sincérité est à remettre au plus tard le 20 octobre au recenseur ou à l'administration communale.
4. L'administration communale peut, par des astreintes, imposer le respect des prescriptions relatives au recensement (§ 165a A).

*Personenbestandsaufnahme vom 15. Oktober 1995

Allgemeine Bemerkungen

1. Die Personenbestandsaufnahme bezweckt, für das kommende Jahr die Grundlagen für die steuerliche Anpassung an die tatsächlichen Verhältnisse für alle Steuerpflichtigen, die ihren Wohnsitz oder ihren gewöhnlichen Aufenthalt auf dem Gebiet der Gemeinde haben, und für die Ausfertigung der Lohnsteuerkarten zu sichern.
2. Der Erhebungsvordruck begreift zwei Teile (Innenseiten):
 - a. die Haushaltsliste,
 - b. das Wohnungsblatt.
3. Falsche oder unvollständige Angaben sind als Steuervorgehen strafbar (§ 413 AO).
4. Der mit der Richtigkeitsbescheinigung und unterschriebene Vordruck ist spätestens am 20. Oktober 1994 dem Zähler oder der Gemeindebehörde zu übergeben.
5. Die Erfüllung der durch die Erhebung bedingten Verpflichtungen kann durch Zwangsgelder erzwungen werden (§ 165a Ao).

Cours de langue Italienne pour adultes d'origine Italienne

Pendant l'année 1995/96 des COURS DE LANGUE ET CULTURE ITALIENNE seront offerts pour les adultes, organisés selon les détails suivants:

1. Cours le matin ou le soir, pour adultes, à niveau débutant et avancé;
2. Cours du soir pour adultes, à caractère particulier, de préparation technique-professionnelle (ex. italien commercial);
3. Cours du soir de "Scuola Media", pour adultes (à partir de 16 ans), pour obtenir "Licenza Media Italiana", valable à tous les effets légaux; (continuation des études d'école supérieure soit en Italie, soit à l'étranger).
4. Cours de rattrapage des langues locales pour faciliter l'accès des ouvriers italiens dans le monde du travail et dans les cours de formation professionnelle pour étrangers.

Tous les intéressés sont priés de contacter:

Direzione Didattica c/o Consolato d'Italia
145, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH/Alzette
Tél. 549512

Tous les cours sont gratuits!

Vacances scolaires

- Le congé de Toussaint commence le dimanche 29 octobre 1995 et finit le dimanche 5 novembre 1995.

- Les vacances de Noël commencent le samedi 23 décembre 1995 et finissent le dimanche 7 janvier 1996.

Règlement ministériel du 15 octobre 1993 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 1995/96

Cours du soir pour adultes à Diekirch

Cours	Organisateur	Lieu
Anglais	MEN	LCD
Céramique	MEN	LCD
Enseignement sec. technique	MEN	LCD
Espagnol	MEN	LCD
Luxembourgeois	MEN	LCD
Luxembourgeois	MEN	Ec. prim. garçons
Modelage	MEN	LCD

LCD = Lycée classique Diekirch
32, avenue de la Gare
Tél. 803218

MEN = Ministère de l'Education Nationale
29, rue Aldringen, Luxembourg
Tél. 478-5152 et 478-5153.

- Les répertoires alphabétiques des Cours pour adultes sont disponibles à l'état civil au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville début du mois de septembre 95

Subventions

La Commune de Diekirch accorde des subventions dans les cas suivants:

1. Amélioration de l'environnement naturel (allocation complémentaire à la subvention payée par l'Etat aux propriétaires de terrains une subvention de 200.- frs par arbre fruitier à haute tige planté dans l'intérêt de la création ou de la reconstruction de vergers, dans les pâturages, sur des fonds agricoles ou autres sis dans le périmètre d'agglomération de la Ville de Diekirch, pour au moins 10 arbres par demande)

2. Subvention pour l'utilisation de l'eau de pluie à des fins ménagères (25% de celle accordée par l'Etat sans dépasser un maximum de 7.500.- frs)

3. Subvention pour l'utilisation de l'énergie solaire (25% de celle accordée par l'Etat sans qu'elle puisse dépasser un maximum de 15.000.- frs)

4. Subvention de la Commune pour étudiants nécessiteux du post-secondaire (20% de celle accordée par l'Etat sans dépasser un maximum de 11.000.- frs)

N.B. Pour les points 1,2,3 et 4 énumérés ci-dessus la quittance de l'Etat est à présenter.

Pour tous renseignements supplémentaires, prière de s'adresser au secrétariat municipal, Tél. 808780-228

4. Subvention en matière de rénovation de façades et d'enseignes

a. La subvention à accorder sera égale à 20% des frais relatifs aux travaux spécifiés (rénovation des murs extérieurs, des socles, des encadrements et des corniches à l'exclusion des portes, fenêtres, volets et grillages).

- Le montant total de la subvention ne peut dépasser la somme de 25.000.- frs

- La subvention n'est pas accordée pour le coût des travaux de façades d'immeubles dont la construction ne date pas d'au moins 10 ans.

b. Enseignes

Des subventions sont accordées aux personnes qui procèdent,

1. d'une part à l'enlèvement des enseignes existantes en matière plastique ou autres nuisant à l'aspect esthétique de la Ville et d'autre part au remplacement de celles-ci par de nouvelles enseignes en fer forgé, en cuivre, en bois ou en matières similaires rehaussant le patrimoine architectural de la Ville de Diekirch
2. à la première installation d'une enseigne spécifiée sub 1

- La subvention à accorder sera égale à 20% du coût de la nouvelle enseigne proprement dit sans prendre en compte les frais d'installation. Le montant total de la subvention ne peut dépasser la somme de 25.000.- frs.

- Pour les demandes et les renseignements supplémentaires, conc. le point 4, prière de s'adresser au Service technique, 7, rue du XI Septembre
Tél. 808780-230//231

Die Sicherheitskommission teilt mit

Kreditkarten gehören heutzutage zu den beliebtesten Geldarten.

Auch für Straftäter ist das "Plastikgeld" zu einem attraktiven Zahlungsmittel geworden. Deshalb bedienen sich diese immer öfter modernster Technik für die Fälschung von Scheck- und Kreditkarten. Hält man jedoch elementare Schutzregeln ein, sind Kreditkarten immer noch sicherer als eine Brieftasche mit Geldscheinen.

Deswegen:

- Prüfen Sie regelmässig nach, ob Sie noch alle Ihre Kreditkarten besitzen;

- Lernen Sie Ihre persönliche Identifikationsnummer auswendig; sie darf weder an dritte weitergegeben noch irgendwo notiert werden;

- Verlieren Sie Ihre Kreditkarte beim Bezahlen nicht für längere Zeit aus den Augen, denn Magnetstreifen können nachgeahmt werden;

- Achten Sie darauf, dass Sie nach dem Bezahlen Ihre eigene Kreditkarte zurück-erhalten.

Commission de l'Environnement

Quelques conseils.....

Eau

1. Economisez de l'eau
2. Au lieu de prendre un bain, optez plutôt pour une douche. (pour un bain il faut 120 litres d'eau ; une douche nécessite 50 litres)
3. Utilisez des économiseurs d'eau sur les robinets et remplacez votre pommeau de douche par une douchette économique.
4. Si vous devez remplacer le réservoir d'eau de votre WC, choisissez un modèle économisant l'eau, avec débit réglable.
5. Faites la vaisselle à la main. Un lave-vaisselle utilise non seulement plus d'eau et plus d'énergie mais en plus les détergents pour ces machines sont plus nuisibles pour l'environnement que les détergents ordinaires.
6. N'utilisez votre lave-linge que rempli au maximum et évitez les programmes de pré-lavage.
7. Utilisez un arrosoir au lieu d'un tuyau d'arrosage et limitez les arrosages fréquents du jardin pendant les périodes de sécheresse. Il vaut mieux bien arroser une fois par semaine que de le faire petit à petit chaque jour.

DETERGENTS

8. Limitez votre consommation de détergents.
9. Utilisez de préférence un détergent à base de savon nature (en vente en magasins biologiques).
10. N'utilisez jamais d'adoucesseur ou détergent contenant un adoucissant.
11. N'utilisez pas de chlore ou de détergent contenant du chlore. Méfiez-vous des emballages indiquant sodium-hypochlorite.

ENERGIE

12. Habillez-vous chaudement plutôt que de monter systématiquement le chauffage.
13. Eteignez le chauffage dans les chambres inoccupées.
14. Choisissez une chaudière économisant l'énergie (une chaudière au rendement amélioré ou au rendement élevé).
15. Eteignez la lumière en sortant de la chambre.
16. Utilisez des lampes économiques.
17. Si votre cuisinière fonctionne à l'électricité, éteignez votre plaque chauffante à temps et profitez de l'effet de chaleur. On peut facilement éteindre un four électrique 5 minutes avant la fin de la cuisson.

18. Dégelez bien régulièrement votre réfrigérateur. Un frigidaire givré consomme beaucoup plus de courant.

19. Séchez le linge à l'air libre. Un sèche-linge consomme énormément d'énergie.

20. Fermez les rideaux le soir et faites attention qu'ils ne couvrent pas les radiateurs.

21. Placez votre réfrigérateur ou congélateur dans un endroit frais.

22. Un double vitrage isolant peut réduire de moitié la perte de chaleur.

DECHETS

23. Optez pour des bouteilles en verre, de préférence avec consigne. Déposez les bouteilles à jeter, sans couvercles, capuchons ou bouchons, dans les bennes de récupération du verre.

24. En faisant des courses, refusez les sacs en papier ou en plastique. Même les sachets en plastique moins nuisibles encombrant vite les tas d'ordures.

25. Achetez si possible les articles en vrac ou sans emballage, ou bien emballés simplement, de préférence en verre con-signé ou en papier.

26. N'utilisez pas de gobelets, assiettes et couverts en plastique. Des matériaux polluants sont employés pour produire ces articles à jeter, ils agrandissent le tas d'ordures des substances nuisibles entrent dans l'air et dans le sol suite à l'incinération de plastique.

27. Utilisez autant que possible des peintures à base d'eau.

28. Optez pour des piles rechargeables ou, mieux encore pas de piles du tout.

29. Déposez les déchets chimiques au dépôt prévu par la commune.

30. N'achetez pas d'aérosols. Quoiqu'elles ne contiennent plus de CFC, la bombe même est un emballage à jeter pour lequel vous trouvez des alternatives meilleures par l'environnement (ex. vaporisateur).

PAPIER

32. Réduisez la consommation de papier.

33. Réutilisez le papier.

34. Utilisez de préférence du papier recyclé.

35. Si vous optez quand même pour du papier blanc, prenez du papier blanchi sans chlore.

36. Collectez et tirez vos papiers et déposez

-les dans les bennes de recyclage qu'on trouve un peu partout.

37. N'achetez pas de produits qui peuvent être remplacés par des produits réutilisables: serviettes de table, nappes, mouchoirs, gobelets, etc.

38. N'utilisez pas des filtres à café, papier de toilette, couches, serviettes hygiéniques en papier non blanchi.

39. Utilisez autant que possible les feuilles de papier recto/verso.

PVC

Le PVC, aussi dénommé vinyle, provient du chlore, déchet toxique et très dangereux pour l'homme, l'animal et l'environnement.

40. Rideau de douche; choisissez du textile contenant du polyester.

41. Bande adhésive: optez pour les rubans sans PVC, mais en polypropylène ou cellulose-acétate.

42. Parfois les plumes, porte-plumes et crayons-feutre sont fabriqués en PVC. Comme alternative il existe des plumes rechargeables et feutres en polypropylène, bois ou carton.

43. Méfiez-vous des jouets en PVC (jouets gonflables, poupées etc.). Il existe maintenant un grand choix de jouets en bois, textile, caoutchouc etc.

44. Pour le revêtement du sol, choisissez du linoléum au lieu de vinyle. Comme alternative il y a aussi le sisal, le roseau, le bois, la fibre de coco, les carreaux ou le caoutchouc.

Source: dépliant Greenpeace

Commission de la circulation

Lors de la séance du 30 mars 1995, la commission de la circulation a approuvé (5 voix positives contre 1 voix négative) le nouveau plan directeur de la circulation routière à l'intérieur de la ville.

A rappeler que diverses rues et ruelles de notre localité s'avèrent trop étroites. Démarquées par des bordures assez élevées, elles présentent normalement une largeur maximale de 6m. En outre, elles sont accompagnées d'une bande de stationnement de 2m de largeur. Il reste donc une largeur maximale de 4m réservée à la voie charretière proprement dite.

Il va sans dire qu'une bande de roulement

de 4m (située entre une rangée d'automobiles stationnées d'un côté et d'une bordure de 15 cm de hauteur de l'autre côté) est tout à fait insuffisante pour laisser circuler en double sens. Force est d'observer tous les jours que nombre d'automobilistes se voient obligés - lors du croisement d'un bus ou d'un camion - de monter sur la bordure pour gagner l'espace du trottoir, ce afin de sortir de l'impasse.

L'absence d'espaces de sécurité prévus par les normes allemandes ne permet pas de garantir un déroulement normal de la circulation. Il n'est donc pas étonnant que la circulation actuelle constitue une provocation permanente pour les usagers routiers et les piétons.

Depuis bon nombre d'années, ce déplorable état de choses doit être observé pour les rues suivantes:

- | | |
|----------------------|------------------|
| 1. rue de l'Hôpital | largeur: 6 m |
| 2. rue des Fleurs | largeur: 6 m |
| 3. rue du Pensionnat | largeur: 5 m |
| 4. rue du Gymnase | largeur: 6 m |
| 5. rue de l'Étoile | largeur: 4 - 6 m |
| 6. rue du Moulin | largeur: 3 m |

Pour remédier à ces graves problèmes (survenus notamment à la suite de l'augmentation progressive du trafic journalier), la commission de la circulation a opté pour l'introduction du sens unique dans les rues énumérées ci-dessus.

La nouvelle réglementation de la circulation accroît la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes. Elle réduit sensiblement le bruit à supporter par les riverains et rend possible l'aménagement d'une piste cyclable (d'un mètre de largeur) en sens unique.

Les bandes de stationnement sont aménagées alternativement dans le double but d'apaiser le trafic et de garantir une meilleure visibilité dans la zone des carrefours respectivement des embouchures.

La commission de la circulation s'est exprimée en faveur d'un carrefour giratoire "op der Lann" afin d'y assurer également l'indispensable apaisement du trafic et d'y permettre un déroulement plus coulant de la circulation routière. A ne pas oublier enfin que ce carrefour à quatre branches permet d'aménager des espaces et des bandes de verdure, ce qui contribue grandement à une

revalorisation esthétique du quartier concerné.

Avis

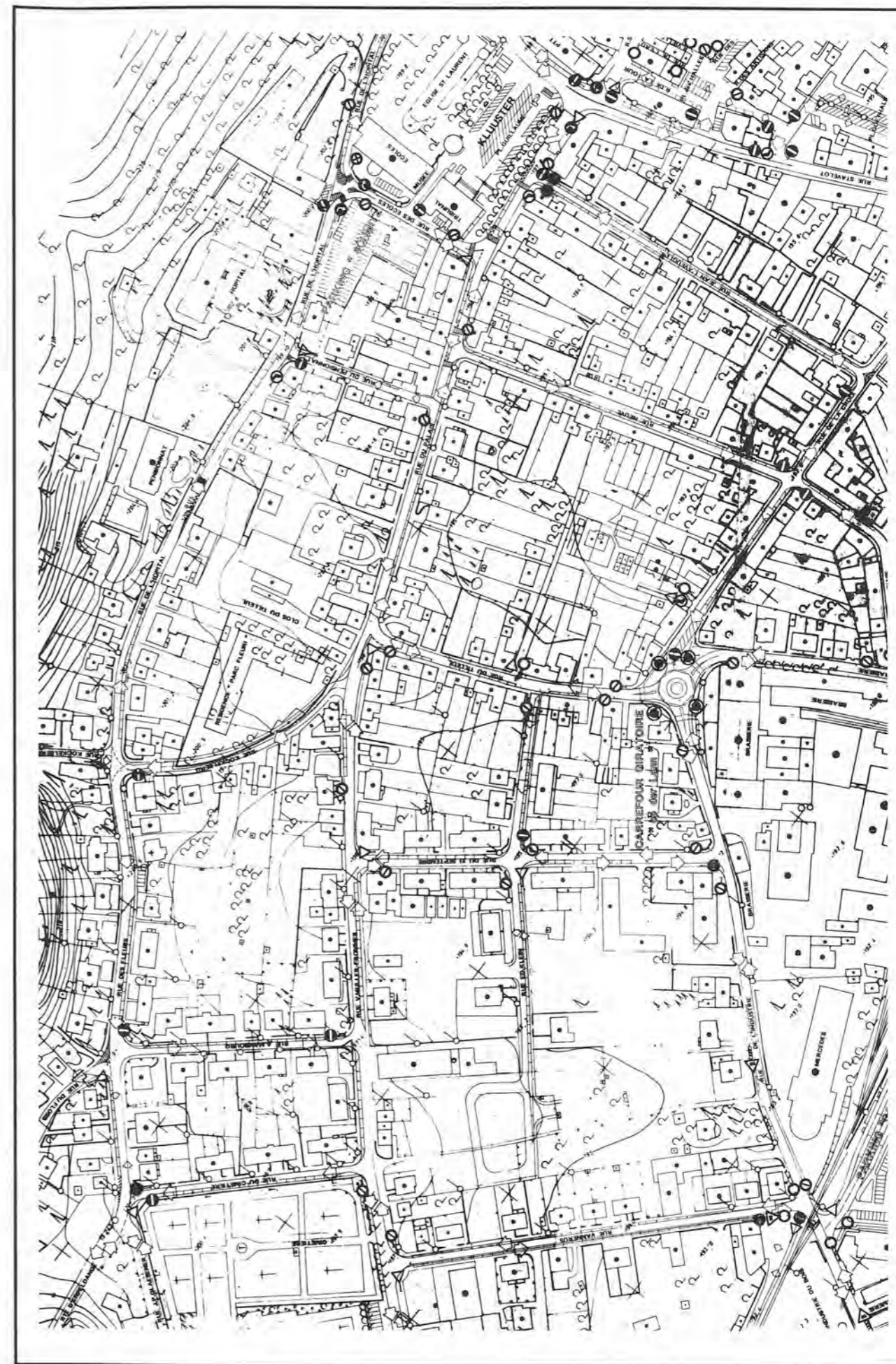
Les travaux relatifs à la mise en état des rues suivantes:

- rue de la Croix
- rue de la Brasserie
- rue du Gymnase
- "op der Lann" (aménagement d'un carrefour giratoire)

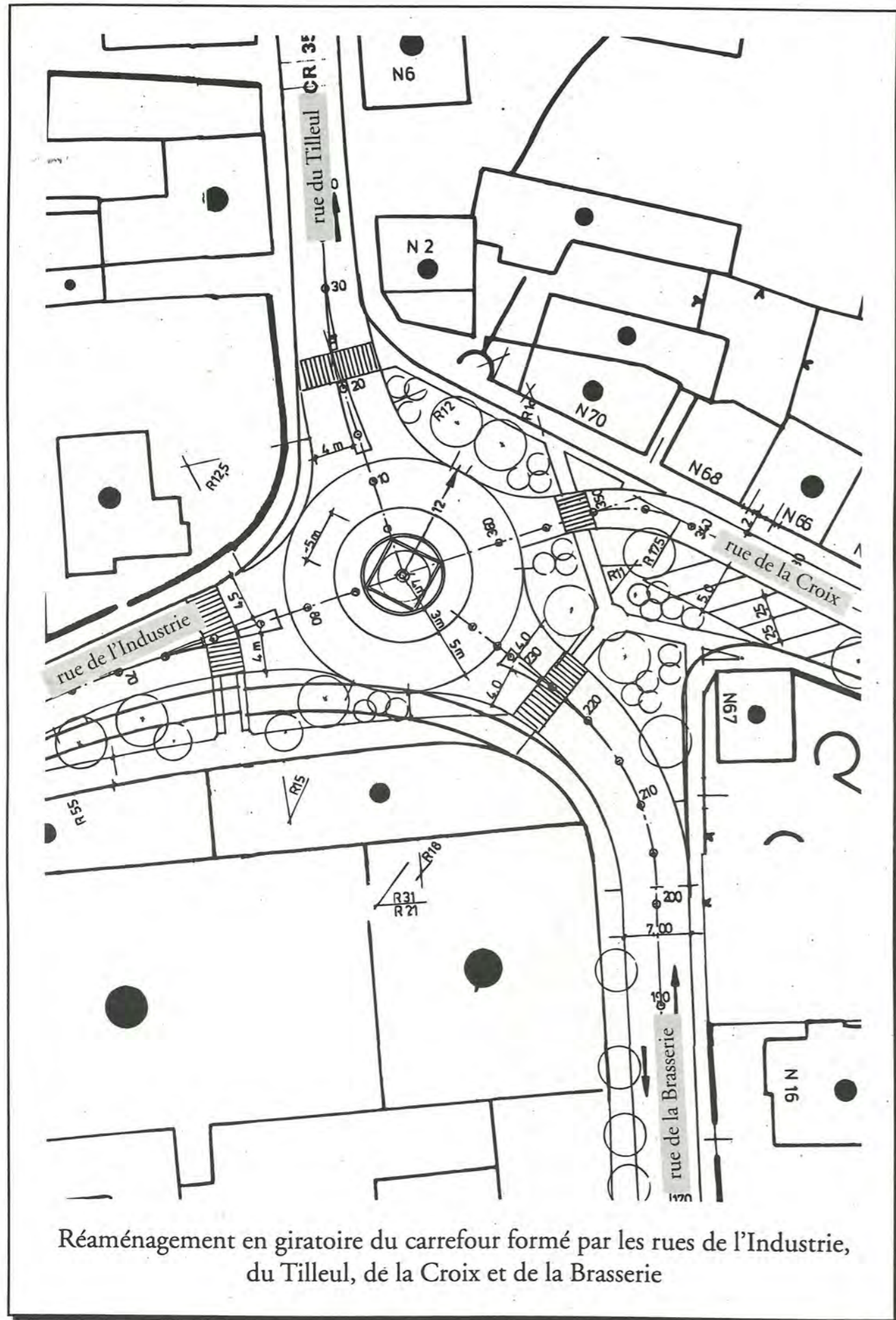
commencent en octobre 1995. La durée prévue est de deux ans. Les travaux sont exécutés sous la surveillance de l'Administration des Ponts et Chaussées qui a également dressé les plans.



Carrefour "op der Lann"



Plan Directeur pour la nouvelle réglementation de circulation



Réaménagement en giratoire du carrefour formé par les rues de l'Industrie, du Tilleul, de la Croix et de la Brasserie



Le texte de la plaque fixé à la façade du "Centre Commercial Match" donne des explications sur les fouilles à cet endroit:

Ici à quatre mètres de profondeur passaient la voie d'accès et le mur d'enceinte d'une importante villa romaine dont les vestiges se trouvent sous l'Esplanade actuelle. Les rigoles de cette fontaine sont d'origine romaine et furent trouvées sur ce site. Les fouilles effectuées en 1992 dans le "Dechensgaard" par le Musée National d'Histoire et d'Art ont révélé les traces d'une occupation qui commence au Néolithique ancien (vers 5000 av. J. Chr.) et qui se poursuit jusqu'au Haut Moyen Âge. L'actuelle rue Alexis Heck suit le tracé de l'enceinte et du fossé de la ville médiévale.

Der Text der Tafel, die sich an der Fassade des "Centre commercial Match" befindet gibt Erklärungen über die Ausgrabungen an diesem Ort:

Hier verliefen in vier Meter Tiefe die Zufahrtsstraße und die Umfassungsmauer einer bedeutenden römischen Villa, deren Überreste sich unter der heutigen Esplanade befinden. Die Abflussrinnen dieses Brunnens sind römischen Ursprungs und wurden an diesem Grabungsort gefunden. Die Ausgrabungen, die 1992 von dem <Luxemburger Nationalmuseum für Geschichte und Kunst> im <Dechensgaard> durchgeführt wurden, ergaben Siedlungsspuren vom frühen Neolithikum (um 5000 v. Chr.) bis ins Hochmittelalter. Die heutige Alexis Heck-Strasse deutet den Verlauf der mittelalterlichen Stadtmauer und Stadtgrabens an.

Das Neolithikum (5000 - 4500 v. Chr.)

In über 4m Tiefe unterhalb des heutigen Straßenniveaus trat eine ausgedehnte, neolithische Siedlungsschicht zu Tage, die zum Großteil der sog. "Rössener Kultur" zuzuordnen ist (Rössen = eponyme Fundstelle bei Merseburg im Osten Deutschlands) und zeitlich zwischen 4800 und 4500 vor Chr. bestand. Die Rössener Kultur ist eine Weiterentwicklung einer großen, am Ende des 6. Jahrtausends vor Chr. im Donaugebiet einsetzenden kulturellen Revolution, dessen wesentlichen Merkmale der Wechsel von Jäger- und Sammlerkulturen zur Sesshaftigkeit, zum Ackerbau und Viehzucht, zum Hausbau und der Entwicklung der Keramik sind. Die Rössener Kultur ist eine vorrangig östlich orientierte Kulturerscheinung mit Siedlungsschwerpunkten in dem Gebiet der früheren DDR im Osten und Baden-Württemberg, dem Elsaß, dem Rhein-Main-Gebiet, dem Neuwieder Becken und der Niederrheinischen Bucht zwischen Aachen und Köln im Westen. Luxemburg stellt somit einen der westlichsten Punkte dieser Kultur dar.

An Funden aus Diekirch muß an erster Stelle die für diese Kultur besonders typische, reich verzierte Keramik erwähnt werden, welche wohl um 4700-4600 vor Chr. zu datieren ist. Zahlreiche Steinartefakte (Beile, Messer, Klingen, Schaber, Kratzer) aus Silix weisen u.a. auch auf einen regen Handel mit den Silix-Minen der Maastrichter Region hin.

Der Fund eines bandkeramischen Bechers könnte ev. aufgrund seiner speziellen Lage auf eine Präsenz von Gräbern hindeuten, die noch vor der Rössener Siedlung dort bestanden haben und später dann von dieser gestört wurden. Die vorläufige Datierung des Gefäßes beläuft sich auf 5000-4900 vor Chr.

Die neolithischen Funde von Diekirch sind insofern von großer Bedeutung, als sie nicht nur für die erste Hälfte des 5. Jahrtausends vor Chr. eine regelrechte Besiedlung der Diekircher Talandschaft belegen, sie geben auch zusätzliche, wertvolle Hinweise zu den Handelsbeziehungen im jungsteinzeitlichen Europa. Zudem ermöglichen diese stratigraphisch gesicherten Funde eine bessere Einordnung vieler Einzel-funde von den Sauerterrassen, auf die zahlreiche Diekircher Sammler bereits seit mehr als 30 Jahren aufmerksam gemacht haben.

Christiane BIS-WORCH
Musée National d'Histoire et d'Art



Portail , Vieille Eglise Saint -Laurent

Redaktiounsschluss fir de nächsten Deiweselter (No 8/95)

De Comité vum Deiweselter deelt mat, datt de Redaktiounsschluss fir di nächst Nummer op den **15. November 1995** festgeluecht gin as.

Mir bieden all intresséiert Leit a Veräiner aus der Gemeng hir Messagen an Informatiounen bis zu dësem Datum beim Sekretär **Lucien Henckes** eranzerechen (Telefon- a Faxnummer: 808780 - 232 / Postkëscht 92, L-9201 Diekirch. Villmols Merci am virus!

fir de Redaktiounskomitee
André Bauler, President

IMPRESSUM

Bulletin communal "**Den Deiweselter**"
(Parution trimestrielle: mars, juin, septembre et décembre)

Coordination*, saisie des textes et choix des illustrations:
André Bauler et Lucien Henckes

Secrétariat: Lucien Henckes, Administration communale, b.p. 92, L-9201 Diekirch
Tél/Fax 808780/232

Comité de rédaction: André Bauler, président, Jean-Paul Bache, Robert Bohnert,
Ernest Breuskin, Mauro Castellano, Nico Michels, membres

* **Résumé des délibérations du Conseil communal:**
René Liltz, rédacteur à l'Administration communale

Photos: Lucien Henckes

Logo: Jean Leider

Conseiller technique: Carlo Felten

Imprimerie: Imprimerie du Nord, Diekirch (impression sur papier recyclé)

Diffusion: La diffusion du bulletin communal se fait par voie postale